

COMITE DE PILOTAGE
SECRETARIAT TECHNIQUE

**7^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le 25 juin 2012, Grande
salle de réunion du Ministère des Mines et de l'Énergie**

Compte rendu

L'an deux mil douze et le vendredi vingt-cinq juin le Comité de pilotage s'est réuni en sa septième session ordinaire dans la Grande salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie. La réunion a été animée par le Président du Comité de Pilotage, Monsieur Dammipi NOUPOKOU, Ministre des Mines et de l'Énergie.

Étaient présents à cette réunion, quatorze membres du Comité de pilotage dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe au présent compte rendu.

Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur National, Didier Kokou AGBEMADON, assisté de ses collaborateurs.

À neuf heures trente minutes, le Président a souhaité la bienvenue aux membres présents et ouvert la réunion en proposant l'ordre du jour adopté comme suit :

1. Compte rendu de la 6^{ème} réunion ordinaire et celle du 10 mai 2012
2. Rapport d'évaluation de l'AMI pour le recrutement du Conciliateur indépendant du 2^{ème} Rapport ITIE
3. Demande de proposition des Cabinets retenus
4. Présentation du référentiel et de la liste des matérialités pour le 2^{ème} rapport ITIE
5. Programme de dissémination du premier rapport ITIE
6. Voyage dans les pays tiers
7. Divers

1. Compte rendu de la 6^{ème} réunion ordinaire et de celle du 10 mai 2012

Les Compte rendu de la 6^{ème} réunion ordinaire des 17 et 24 novembre 2012 et de la réunion extraordinaire du 10 mai 2012 tenues par le comité de pilotage ont été approuvés après observations et amendements.

2. Rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt pour le recrutement du Conciliateur indépendant du 2^{ème} Rapport ITIE

Le rapport a été brièvement présenté par le Coordonnateur National qui en a exposé les grandes lignes aux membres du comité de pilotage, sur demande du Président. Cinq cabinets ont manifesté leur intérêt pour la mission. Après l'évaluation des dossiers, trois cabinets ont été retenus sur la liste restreinte. Ces trois cabinets ont fait preuve d'expériences régulières liées aux missions d'élaboration de rapport ITIE. Il s'agit de : Fair Links, Moore Stephens et Hart Group & KEKAR-AMASE. Les autres cabinets à savoir Ernst & Young et Fiducia Consulting Group (FCG) n'ont pas les expériences pertinentes pour exécuter les prestations liées à la mission d'élaboration de rapport ITIE.

Après quelques échanges pour éclairer davantage les membres du Comité sur la méthodologie observée pour évaluer les dossiers, le rapport de la commission de passation des marchés publics du ministère des mines et de l'énergie a été accepté favorablement par les membres présents.

3. Demande de proposition des cabinets retenus

A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt pour l'élaboration du Rapport ITIE-Togo 2011, une demande de proposition est conçue à l'attention des cabinets retenus. Le document d'une soixantaine de pages permettra aux cabinets sélectionnés de soumettre leurs propositions techniques et financières qui seront à nouveau évaluées pour retenir le meilleur cabinet apte à la réalisation de la mission pour laquelle ils sont sollicités.

Des échanges ont eu lieu sur la nature du groupe Hart Group & Kekar-Amase qui est une association d'un cabinet étranger avec un autre cabinet national. Le Président du Comité de pilotage a voulu savoir pourquoi ce groupe n'a pas été éliminé dès l'étape d'évaluation de l'AMI alors qu'il a des intérêts avérés dans le secteur minier togolais ? Le Secrétariat technique a expliqué qu'il ne disposait pas de preuve justifiant l'existence d'un conflit d'intérêt du cabinet avec l'une ou l'autre des parties prenantes du processus. Cependant, le processus n'étant qu'à son début, tout pourra s'éclaircir au moment de l'évaluation des propositions. Puisque le Secrétariat technique aura à rechercher les informations nécessaires pour vérifier que les critères et exigences de l'ITIE sont respectés.

Il a été également question de savoir si les règles de l'ITIE interdisent explicitement le choix d'un cabinet national pour l'élaboration du rapport dans un pays. Selon le Coordonnateur national, il n'est pas écrit explicitement dans les règles de l'ITIE, mais la pratique voudrait qu'on se fie à un cabinet international qui n'a pas de conflit d'intérêt vis-à-vis d'aucune partie prenante du processus.

Après ces différentes interventions, la demande de proposition a été approuvée par le Comité de pilotage à l'unanimité des membres présents. Le Président a néanmoins demandé au Coordonnateur national de saisir le Secrétariat International de l'ITIE pour s'assurer qu'il existe ou non un dispositif qui empêche un cabinet national à être sélectionné pour le rapport de réconciliation dans son propre pays.

4. Présentation du référentiel et de la liste des matérialités pour le 2ème rapport ITIE

Les matérialités retenues à l'étape de pré-cadrage ont été exposées aux membres du Comité de pilotage par le Secrétariat technique. Il s'agit de 43 flux de paiements, 29 sociétés, 8 agences gouvernementales et les communes et préfectures ciblées. Il a été distingué les sociétés, d'exploration minière, d'exploration pétrolière, d'exploitation minière (industrielle et artisanale), d'exploitation de roche, de la nappe souterraine.

Parmi les paiements déclarés par les différentes entités, on note des taxes non retenues dans la liste au niveau de la Direction Générale des Impôts et de la Direction de l'Environnement. Ces taxes sont : retenue sur prestation de salaire ou de service, retenue sur loyer, taxe d'enlèvement d'ordure, autres droits d'accises sur consommation, taxe spéciale sur fabrication et commercialisation des boissons, taxe d'habitation et frais du processus d'évaluation du rapport d'étude d'impact environnemental et social. Ces taxes représentent 2.108.997 FCFA au niveau des sociétés et 5.893.391.985 FCFA au niveau de l'Etat, soit un écart de 5.891.282.988 FCFA.

Par ailleurs le Secrétariat Technique a attiré l'attention des membres du Comité de pilotage sur le fait que des sociétés ont eu à faire en 2011 également, des paiements en dehors du référentiel de pré-cadrage. Ces paiements ont pour noms : bonus social, études et visa, évaluation du projet, travaux d'infrastructures (contributions volontaires), pénalités, BIC Douanes, taxes globales, prélèvement BIC IRPP/Retenue sur prestation de service... Les paiements ainsi cités sont encaissés par : le Fonds spécial d'électrification, la Direction Générale du Travail et des Lois sociales, le fonds "Renforcement institutionnel pour le protocole de Montréal" et la DGI.

5. Programme de dissémination du premier rapport ITIE

Le Président a donné la parole au Coordonnateur National pour présenter la version finale du programme de dissémination. Celui-ci a rapporté que conformément aux recommandations du Comité de pilotage, le Secrétariat Technique a organisé des séances de travail avec les différents collèges (Administration publique, Industries extractives et Société civile) du Comité de pilotage qui ont poursuivi l'examen du programme de dissémination présenté à la réunion du 10 mai 2012. Les différents collèges ont trouvé que la proposition initiale de dissémination répond aux exigences de l'ITIE et peut être contenue dans le budget prévu. Ils ont souhaité que la dissémination couvre toute l'étendue du territoire national et se réalise dans tous les chefs-lieux de régions et dans les localités d'exploitation minière. Le Collège de la société civile a particulièrement exprimé sa volonté à prendre une part active à la dissémination dans les communautés riveraines des sites miniers.

Ainsi donc, le programme qui inclut la production d'outils de communication comprend deux parties. Une première partie consacrée aux cinq chefs-lieux des régions administratives du pays et une deuxième partie consacrée aux localités d'exploitation minière. La première étape sera conduite par les représentants du Comité de pilotage appuyés par le Secrétariat Technique et la seconde par la société civile appuyée par le Secrétariat Technique. L'objectif principal est de permettre un accès facile de tout le monde au rapport pour une meilleure compréhension de son contenu.

A l'issue de ces explications, les membres du Comité de pilotage ont adopté le programme de dissémination tout en demandant au Secrétariat Technique de préciser toutes les dates des activités prévues.

6. Voyage dans les pays tiers

Le Coordonnateur National, a informé l'assistance que la réaction du Coordonnateur national du Niger se fait attendre pour la réalisation du voyage d'études et d'imprégnation à destination du Niger pour échange d'expériences. Il propose de surseoir momentanément à ce voyage pour effectuer une sortie au Ghana en attendant que Monsieur ASKIA qui a vu ses charges grandir avec sa nomination comme conseiller spécial du président de la République du Niger s'organise pour accueillir la délégation togolaise. Le voyage sur le Ghana peut avoir lieu en juillet 2012.

Cette proposition a été discutée par les membres du Comité de pilotage qui ont finalement approuvé la proposition du Coordonnateur National et retenu pour la composition de la délégation, six membres du Comité de pilotage et quatre membres du Secrétariat Technique pour la mission qui permettra de renforcer les capacités des organes de mise en œuvre du processus.

7. Divers

Aucun point n'a été abordé en divers.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président a mis fin à la séance à 12 heures 45 minutes

Adopté à Lomé, le 2 octobre 2012

Le Coordonnateur National



Didier Kokou AGBEMADON
Didier Kokou AGBEMADON

Le Vice-Président



Badawasso T. GNARO
Badawasso T. GNARO